



CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2022

1- Acceptation des commandes

Toute commande emporte adhésion sans réserves à nos Conditions Générales de Vente, nonobstant toute stipulation contraire figurant dans les Conditions Générales d'Achat de nos clients.

Les commandes doivent être passées par écrit et porter obligatoirement la désignation complète (année et couleur) des produits et accessoires. La société peut refuser toute commande qui ne correspondrait pas à ses références ou portant des produits indisponibles (seuls les millésimes réels des modèles doivent être pris en compte pas ceux des cartes grises).

Les commandes spéciales ou portant sur les bulles de couleur fluo et satin ne sont ni modifiables, ni susceptibles d'annulation, sauf accord écrit de la société.

2- Vente en Allemagne

Tout accessoire moto et scooter vendu en Allemagne doit être accompagné de son homologation spécifique TÜV/ABE avec les numéros correspondants.

La société FECHTER DRIVE est en charge, depuis plus de vingt ans, en tant que distributeur exclusif de nos produits en Allemagne, de l'homologation des produits ERMAX. Eux seuls détiennent les fiches d'homologation ainsi que les numéros qui leur sont propres. La Société ERMAX ne pourra être tenue responsable des ventes réalisées en Allemagne sans cette homologation.

3- Règlement

Les règlements doivent être effectués aux conditions indiquées sur nos factures. De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par nous, le défaut de paiement de nos fournitures à l'échéance fixée entraînera des frais fixes de relance de 40€ par lettre de rappel, l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues ainsi que le versement à titre de dommage-intérêts et de clause pénale, d'une indemnité égale à 15% des sommes dues, outre les frais de pénalité de retard de règlement calculés sur la base du taux d'intérêt de la BCE majoré de 10 points et les frais judiciaires éventuels.

Au surplus le défaut de paiement autorise la Société à surseoir à de nouvelles livraisons de plein droit.

4- Prix

Nos prix peuvent varier mensuellement et sans préavis en fonction du cours de certaines matières premières.

Ils doivent être confirmés lors de la prise de commande.

5- Livraison

Nos marchandises voyagent dans tous les cas aux risques et périls de destinataire, même si le port est payé par l'expéditeur. En cas de retard, manquant ou avarie, il appartient donc au destinataire d'exercer son recours contre le transporteur, seul responsable sous 48 heures ou au chauffeur directement sur le bordereau. Le destinataire ne pourra pas différer un paiement auprès d'**Ermamax** sous prétexte des avaries ou autres problèmes ci-dessus mentionnés.

Les frais de transport sont ceux figurant sur nos tarifs.

6- Délais de livraison

Les indications de délai de livraison ne constituent pas un engagement ferme de notre part de livrer à date fixe. Les retards éventuels ne donnent pas le droit à l'acheteur d'annuler la vente, de refuser les marchandises ou de réclamer des dommages et intérêts et/ou des pénalités de retard.

La société **Ermamax** ne peut être tenue pour responsable de l'inexécution des marchés due à des cas de forces majeures (grèves, sinistres, retard de livraison de nos fournisseurs, bris de machine, restrictions économiques nationales ou internationales) ou de tous cas fortuits.

7- Retour de marchandises

Toute réclamation, pour être recevable, doit être formulée dans les 48 heures qui suivent la réception de nos marchandises. Les retours ne sont acceptés que si nous les avons préalablement autorisés. Ils doivent nous parvenir franco de tous frais et ne comporter que des marchandises en parfait état de neuf. Leur acceptation ne devient définitive qu'après examen des marchandises retournées. Les modèles spécifiques, tels que ceux fabriqués sur indication de nos clients, ne sont ni repris, ni échangés.

8- Dommages et utilisation des produits

Tout article manquant, cassé, rayé, ou présentant un défaut doit être signalé dans les 48 heures qui suivent la réception, au delà de ce délai, toute plainte ne sera pas valide.

Toutes les marchandises doivent être assurées par le destinataire contre les dommages de transport.

En cas de litige à l'arrivée, il est nécessaire de mentionner les marchandises défectueuses sur le bon de livraison dans les 48 heures.

Il appartient au Client de prendre connaissance de l'ensemble des caractéristiques des Produits, et notamment de leur mode d'utilisation et d'installation, et de mettre en œuvre les procédures adaptées pour permettre la meilleure utilisation des produits.

9- Réserves de propriété

En application de la loi n° 80335 du 12 mai 1980, il est expressément précisé que l'acheteur ne sera propriétaire du bien qu'après complet paiement de toutes les sommes dues. Le non-paiement à l'échéance convenue des marchandises livrées entraîne de plein droit résolution de la vente. Par ailleurs notre client deviendra seul gardien vis-à-vis de nous-mêmes de nos articles dès leur livraison effective et bien qu'il n'en soit pas encore propriétaire. Notamment il en assurera seul l'entière responsabilité et prendra une assurance dont il devra justifier pour se couvrir de tous les risques encourus. Il ne saurait donc invoquer des pertes, avaries, incidents ou explosions, ni d'une manière générale quelque motif que ce soit, pour suspendre le règlement intégral du prix convenu.

10- Election de domicile de juridiction

L'élection de domicile est faite à notre siège social. En cas de contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution d'un contrat de vente, et d'une manière générale en cas de litiges, même avec appel en garantie ou pluralités de défendeurs, le Tribunal de Commerce de Marseille sera seul compétent.